

FICHE FAMILLE

Réceptionné le

Renseigner une fiche famille ou deux fiches famille distinctes si parents séparés (une par représentant légal), lors d'une première inscription ou lors d'un changement de situation.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement intérieur de la structure d'accueil et de ses conditions d'admission sur le site de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon ou de la Mairie de votre commune de résidence.

**Situation familiale**

<b>NOM</b> représentant(s) légal(aux)		
<b>Prénom</b>		
Adresse		
☎ Fixe		
☎ Mobile		
e-mail référent		
☎ Professionnel		

- mariés                       célibataire                       union maritale                       pacsés  
 veuf (ve)                       famille d'accueil                       divorcés                       séparés

Si parents séparés, mode de garde retenu : .....  
 et choisissez-vous d'avoir 2 factures distinctes (1 par représentant légal)                       Oui                       Non  
 Si non, précisez le responsable à facturer : .....

**Assurance responsabilité civile**

Nom de la société d'Assurance Responsabilité Civile : .....  
 Echéance : .....                      N° de police : .....

**Régime social**

- Régime général                      N° allocataire CAF : .....                      Quotient Familial : .....  
 J'autorise la consultation CAF Partenaire :                       oui                       non  
 (Cette convention permet au service de consulter le dossier des familles rattachées au régime C.A.F et d'en conserver les copies d'écran pendant 7 ans, sous réserve de l'accord des allocataires).  
 A défaut, nous vous prions de fournir une attestation récente lors de l'inscription et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile.  
 Régime agricole                       Autre régime .....                      Quotient Familial : .....

## Composition familiale

Nombre d'enfants à charge :

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole et classe

## Moyen de paiement possible selon les services

➤prélèvement automatique CCES  oui  non      prélèvement automatique Mairie  oui  non

(si oui, fournir RIB et autorisation SEPA signée, pour toute nouvelle famille et si changement de coordonnées bancaires. Imprimé SEPA disponible sur le site internet ou à la mairie de Campbon)

➤paiement en ligne TIPI, uniquement CCES ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)), numéraire, chèque bancaire, service enfance-jeunesse exclusivement : chèques vacances, CESU-garde d'enfant (à déposer au Trésor Public)

## SIGNATURE

Je (nous) soussigné(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant,

Responsable légal 1 : .....

Responsable légal 2 : .....

- déclare(ons) exacts les renseignements portés sur cette fiche et atteste(ons) avoir pris connaissance des modalités d'utilisation des services et je(nous) m'engage(ons), à les respecter,
- m'(nous) engage(ons) à signaler tout changement de situation (quotient familial, adresse...) au service enfance jeunesse et restauration scolaire (par mail ou courrier),
- atteste(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site de la Communauté de Communes ou de notre Mairie de commune de résidence.

Date :

Signature du représentant légal 1

*précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Signature du représentant légal 2

*précédée de la mention « Lu et approuvé »*

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- attestation de responsabilité civile pour l'année en cours,
- attestation CAF récente (si allocataire CAF) ou MSA ou avis d'imposition,
- copie du jugement aux affaires familiales en cas de séparation ou de divorce,
- une fiche d'inscription **enfant** (pour chaque enfant), remplie et signée.
- une fiche d'inscription (restauration, accueil périscolaire, accueil du mercredi) pour chaque enfant, remplie.

*Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux informations, procéder aux rectifications nécessaires ou vous opposer à leur communication par simple lettre ou courriel adressé aux services concernés (Communauté de Communes Estuaire et Sillon et/ou votre mairie).*